



## *Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'an deux mille treize et le mardi 26 novembre 2013*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-l'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune.*

***Etaient présents (22) :** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Maud URSULE (départ 21 heures), Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, , Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, ,*

***Etaient absents (8) :** Monsieur Renélien CABRIOLLE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE,*

***Etaient excusés(2) :** Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE  
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

***Etaient représentés(1) :** Henriette ALEXIS VAINQUEUR  
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passée à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

### **Délibération N° 05-11-2013**

#### **Approbation de l'avenant de transfert du marché relatif à la Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés de la Ville de Morne-à-L'Eau**

*Monsieur le Maire expose à l'assemblée*



Que la Société LEC II, titulaire d'un marché de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés de la Ville de Morne-à-L'Eau, faisant l'objet d'une reprise par la Société ANTILLES NETTOYAGE ET SERVICES SARL, sollicite de la Collectivité l'autorisation de céder ledit marché.

En effet, selon les dispositions de l'article 20 du Code des Marchés Publics et la Circulaire portant manuel d'application de ce code (point 14.7), les modifications affectant la personne titulaire du marché, doivent donner lieu dans certains cas à la passation d'un avenant.

Monsieur le Maire demande, par conséquent, à l'assemblée, de valider cette cession et de l'autoriser à signer l'avenant nécessaire.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire**

**Et après en avoir délibéré**

**Vu la demande formulée par la Société LEC II,**

**Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics et la Circulaire portant manuel d'application du CMP (point 14.7),**

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : D'autoriser le transfert du marché relatif à la Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés de la Ville de la Société LEC II à la Société ANTILLES NETTOYAGE ET SERVICES SARL.**

**Article 2 : De donner pouvoir au Maire, pour signer l'avenant y afférent.**

**Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.**

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

**Pour expédition certifiée conforme**

**Fait à Morne-À-L'eau, le 26 novembre 2013**

**Le Maire,**

**Jean-Claude LOMBION**





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT DE TRANSFERT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**VILLE DE MORNE-A-L'EAU**  
**01 RUE SCHOELCHER**  
**97111 MORNE-A-L'EAU**

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

**LEC II**  
**Zone Industrielle de Petit-Pérou**  
**Salle d'Asile – La Bretelle 2**  
**97139 LES ABYMES**  
**Tél : 0590 20 56 01 / Fax : 0590 20 38 10**  
**@ : ladirectionlec2@laposte.net**

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGES ET  
ASSIMILES  
LOT 1**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **31 août 2012**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .....**48**.....mois ou ..... jours à compter de la notification de l'ordre de service.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **8,5 %**.....
- Montant HT : **1 478 526, 48**
- Montant TTC : **1 604 201, 23**...



## D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

### ↳ Modification sans incidence financière

La SARL LEC II a sollicité la cession du lot 1 du marché mentionné au C du présent avenant en faveur de la SARL ANTILLES NETTOYAGE ET SERVICES (A. N.S.).

La cession du lot n° 1 du contrat ne présente aucune incidence technique ou financière sur le lot 1 du marché public dont la SARL LEC II est titulaire. Toutes les clauses du marché demeurent en vigueur. Aucun coût supplémentaire n'est engendré par le présent avenant.

Par délibération n° 05-11-2013 du 26 novembre 2013, le conseil municipal de la Ville de Morne-à-L'Eau a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la SARL ANTILLES NETTOYAGE ET SERVICES (A.N.S.) et l'actuel titulaire LEC II un avenant de transfert du lot 1 du marché public susvisé.

### ↳ Identification du nouveau titulaire du lot n° 01 du marché public :

#### 1) Dénomination sociale

**SARL ANTILLES NETTOYAGE ET SERVICES (A.N.S.)**

**Lotissement Desvarieux**

**Bosrédon**

**97111 MORNE-A-L'EAU**

**Tél / Fax : 0590 22 38 17**

**Siret : 794 570 804 00011 – APE : 3811Z**

**@ : antillesprestations@orange.fr**

#### 2) Documents contractuels

- Le présent avenant
- Le cahier des charges et ses annexes
- Le marché notifié au profit de la SARL LEC II

#### 3) Incidences financières

La cession du lot n° 1 du contrat ne présente aucune incidence technique ou financière sur le lot 1 du marché public dont la SARL LEC II est titulaire. Toutes les clauses du marché demeurent en vigueur. Aucun coût supplémentaire n'est engendré par le présent avenant.

Prise d'effet de l'avenant

La cession du lot 1 du marché sera effective à compter de sa signature par les différentes parties, sous réserve de la notification par la Ville de Morne-à-L'Eau, au cessionnaire, en la personne du mandataire.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CHABRAC Monique, gérante	Morne à L'Eau le 30/12/13	SARL A.N.S. Stilles Nettoyage et Services Société Lot Belvarieux - Impasse Tourterelles Face N° 6A - 97111 MORNE-A-L'EAU Fax : 05 94 22 38 17 - 0690 75 21 98 A.P. - N° Siret : 794 570 804 00011

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Pour la Ville de Morne-à-L'Eau :

A : Morne-à-L'Eau, le 30/12/2013  
 P/ Le Maire [Signature]  
 [Signature] Adjointe au Maire  
Jean-Claude LOMBION  


COURRIER ARRIVÉ LE  
 06 FEV. 2014  
 S/PREFECTURE DE MORNE-A-L'EAU

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A. *Morne à l'Eau*, le *30/12/13*

Signature du titulaire,

**SARL A.N.S.**  
**Antilles Nettoyage et Services**  
Lct. Desvarieux - Impasse Tourterelles  
Face N° 64 - 97111 MORNE-A-L'EAU  
Tél / Fax : 0590 22 38 17 - 0690 75 21 98  
RCS de P-A-P - N° Siret : 794 570 804 00011



■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)